



## Communiqué de presse

Casablanca, le 23 février 2026

### **DISPENSE DE L'AMMC RELATIVE À L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE RISMA RÉSERVÉE AU DIRIGEANTS ELIGIBLES PAR ÉMISSION DE 185 185 NOUVELLES ACTIONS, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a autorisée, en date du 23/02/2026, l'augmentation du capital social réservée aux dirigeants éligibles de la Société et de ses filiales par émission de 185 185 nouvelles actions pour un montant global d'opération de 49 999 950 MAD (incluant primes d'émissions) avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

La période de souscription est prévue du 02/03/2026 au 06/03/2026 à 15h30 inclus.

Le prix de souscription de l'action est fixé à 270 MAD.

Dans le cadre de cette augmentation de capital, Risma a été accompagnée par CFG Finance, BMCE Capital Conseil et Attijari Finances Corp. en tant que Co-Conseillers financiers pour le conseil et la structuration de l'Opération.